



Commission des standards CNIG
du 14 décembre 2023 de 14 h 00 à 16 h 00
Visio conférence

Commission des standards

CNIG 2023.060

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA COMMISSION DES STANDARDS DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOLOCALISEE (CNIG) du 14 décembre 2023

Ordre du jour :

- Présentation des travaux du GT Paysages (Emilie Fleury-Jägerschmidt, DGALN ; Dominique Laurent, IGN)
- Présentation des travaux du GT Standard Adresse (Frédérique Williams, IGN ; Loïc Rebours, ENEDIS)
- Révision du standard PLU/CC (Arnauld Gallais, CEREMA)
- Présentation des travaux du GT Risques (Gilles Cébélieu, IGN)

Documents associés disponibles sur la page : <https://cniq.gouv.fr/commission-des-standards-a640.html>

Liste des participants : voir annexe

Relecture du compte-rendu	5/01/2024	Les participants.
Validation du compte-rendu	8/01/2024	Christine Archias
Dates envisagées des prochaines réunions :		
jeudi 14 mars 2024 14h00		
jeudi 13 juin 2024 14h00		

La présidente de la commission ouvre la session en rappelant que deux standards ont été validés par le conseil plénier du 5 décembre :

- Le Standard Friches et le standard sites économiques.

Présentation des travaux du GT Paysages (Emilie Fleury-Jägerschmidt DGALN, Dominique Laurent IGN)

Pour rappel, le groupe de travail Paysages a pour objectif de **créer le Standard des données du paysage à partir du document de connaissance, l'atlas des paysages**. Ces travaux s'inscrivent dans un cadre plus large qui est celui de **modernisation de la méthodologie d'élaboration des atlas de paysages** (commande DGALN 2020). Co piloté et animé par l'IGN avec la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, en son sein le bureau des Paysages, il fédère une communauté d'acteurs compétents en géomatique et dans le domaine du paysage, de l'urbanisme et de l'environnement. Les objectifs du GT ont été rappelés lors de la [Commission des Standards du CNIG du 1^{er} juin](#).

Les grands principes du modèle se fondent sur les données issues des documents atlas de paysages dans l'objectif de :

- **harmoniser les modes de production de la donnée paysage**. Le principe est de repartir des pratiques locales existantes pour en formuler **une norme nationale** qui vise à assurer **la qualité des données** lors de la production d'un atlas de paysages ; ce standard de données a vocation à être joint aux CCTP pour la réalisation de nouveaux atlas du paysage.
- **rendre la donnée paysage plus visible, accessible et opérationnelle**. C'est-à-dire de pouvoir **centraliser au niveau national sur un GéoPortail la donnée produite localement** et de calculer éventuellement **des indicateurs communs** à des fins de comparaison ou en vue de suivre la politique nationale du paysage, de mesurer les impacts paysagers ;
- mobiliser cette donnée dans d'autres contextes pour **objectiver la connaissance des paysages** et lui conférer une portée pré opérationnelle.

Ces principes sont intégrés au nouveau référentiel national d'élaboration des atlas, **ils tiennent compte de la nécessaire transition pour accueillir la donnée existante, même partielle, et celle qui sera publiée après le Standard**, ceci aux différentes échelles de production, qu'elle soit régionale, départementale ou issue Parcs Naturels Régionaux. Le standard contient à la fois des informations fortement harmonisées, permettant de futures requêtes au niveau national et des informations au format plus souple, permettant de transmettre le caractère sensible du paysage ; il est aussi prévu pour chaque découpage paysager un lien vers la page correspondante de l'atlas afin que l'utilisateur ait un accès facile à l'ensemble des informations.

A présent, ce chantier national entre **dans sa phase de formalisation** avec, d'une part, la mise en rédaction de la méthode atlas de paysages et, d'autre part, **la phase d'expérimentation à partir de données d'atlas existants pour tester la faisabilité du Standard (V.03)**.

Cette phase de test est menée sur **des territoires volontaires** et **en partenariat avec l'école supérieure des ingénieurs géomètres et topographes (ESGT)** dans le cadre du projet pré professionnel de trois élèves, pour une mise en application du Standard à partir d'un atlas départemental. Le suivi des activités, le traitement des sujets et la rédaction évolutive du Standard sont opérés via l'outil commun, Github.

Le calendrier prévisionnel vise le déroulement de cette phase de rapportage et d'exploitation des ressources jusqu'à fin mars pour livrer le Standard V.04 qui serait ensuite porté en avril pour une consultation publique durant six semaines, de sorte à cibler la **Commission des Standards du 13 juin 2024 et soumettre le Standard V.1.0 à validation**.

Remarques :

- Le standard permet d'accueillir des données multiples (ce qui est globalement un point fort) même si c'est avec une conformité partielle ; en pratique, les écarts par rapport aux recommandations du standard vont probablement porter sur la cohérence topologique et sur la complétude des attributs. Il vaut néanmoins mieux avoir des données partiellement standardisées que pas de données du tout
- Les travaux du GT se sont focalisés sur le modèle conceptuel i.e. sur la sélection des informations pertinentes à mettre dans les données SIG. La phase de test permettra sans doute de proposer des schémas d'implémentation informatique du standard. Schema.data.gouv offre des outils d'agrégation et de validation mais qui fonctionnent sur des schémas plus simples. Pour adapter ces outils, il faudrait des développements supplémentaires
- La publication des données sur une plate-forme commune sera aussi une occasion de régler plus finement les contraintes informatiques. Des travaux sont en cours avec l'IGN pour étudier les modalités de publication des données paysage sur la Géoplateforme
- La France est parmi les pays précurseurs sur la standardisation des atlas et données paysage. Le projet de Standard Paysages intéresse des pays membres de la Convention du Conseil de l'Europe sur le Paysage.
- Le GT a travaillé sur deux notions qui pourraient éventuellement être pertinentes pour d'autres standards : la notion de précision de la limite et celle de la dynamique d'évolution.

Décision : Après une phase de consultation publique, il est prévu que le standard soit présenté pour validation à la commission des standards de juin.

Présentation des travaux du GT Standard Adresse (Frédérique Williams IGN, Loïc Rebours Enedis)

Dans le contexte où le référentiel adresse existe (la BAN), l'objectif du standard est de clarifier les concepts de l'adresse (BAN ou plus détaillé) et de préciser l'articulation des différents types d'adresses (selon leur composition) avec les autres objets adressables des domaines métiers.

Le groupe de travail est conjoint Adresse-lab et CNIG et utilise les outils d'animation et de collaboration Osmose.

Après une phase de recensement des objets adressables dans les différentes thématiques métiers, une liste de composants de l'adresse a été dressée, puis il en a été déduit un modèle général. Des vues métiers ont été intégrées en annexe pour présenter l'utilisation des concepts selon différents usages métiers.

Les ateliers de travail ont permis d'arriver à une version stabilisée qui sera revue lors d'un dernier atelier en janvier 2024.

Le standard a date propose 3 types d'adressage (au sens ISO, INSPIRE) : adresses (BAN - sous responsabilité des communes), adresses secondaires et adresses détaillées.

Ces 3 différents types d'adresses sont utilisées selon les besoins des objets adressés (Exemples : bâtiments complexes/privés, locaux dans/autour de bâtiments).

Les écarts entre le fonctionnement BAN actuel et le standard ont été identifiés, ils feront l'objet d'une annexe et d'une concertation pour intégrer les modifications dans les modèles BAL/BAN.

Les vues métiers présentent des tableaux faisant le lien entre les objets adressés et les composants de l'adresse.

Une annexe illustre l'utilisation du standard dans le cas du cadrage de la gestion des adresses du futur Référentiel national des Bâtiments (RNB).

Le document est en cours de finalisation et l'appel à commentaires public sera lancé en janvier. Le standard pourrait être validé à la commission des standards de mars 2024.

Remarques :

Le modèle BAN est actuellement en cours d'évolution, ces évolutions tiennent compte des travaux menés en parallèle sur le standard. La mise en cohérence est donc globalement satisfaite, cependant une fois le standard validé, il faudra s'assurer de la conformité de la BAN, et éventuellement prévoir des travaux d'évolution du modèle BAN en 2024.

Décision : Un appel à commentaires public sur le projet de standard sera lancé en janvier 2024

Révision du standard PLU/CC (Arnauld Gallais, CEREMA)

Depuis le 1er janvier 2023, les actes relatifs aux procédures d'élaboration ou d'évolution des documents d'urbanisme doivent être publiés sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU).

La liaison entre le GPU et le système d'information « @ctes », ouverte le 1er mars 2023, conforte le changement de nature du Géoportail de l'urbanisme comme plateforme de diffusion du droit, au-delà d'être la plateforme nationale de diffusion de données d'urbanisme en données ouvertes.

Ainsi, la publication sur le GPU devient la modalité de publicité de droit commun pour les délibérations d'approbation des PLU et SCOT, et ceci entraîne un nouvel enjeu de lisibilité et d'accessibilité de ces délibérations.

Leur lisibilité est en effet primordiale pour les services chargés du contrôle de légalité en DDT / préfecture pour les délibérations et actes ayant fait l'objet de la télétransmission via la relation entre GPU et @CTES.

Le GT CNIG DDU a ainsi été amené, via son sous-groupe SG1 « Urbanisme et évolutions métier », à définir une dénomination normalisée des actes de procédure d'urbanisme.

Ceci se traduit par une nouvelle organisation du répertoire *0_Procedure* et des documents individualisés relevant de la procédure courante : bilans, arrêtés, délibérations, ..., jusqu'à la délibération d'approbation du document d'urbanisme. Le nom de ces pièces écrites relève désormais d'une syntaxe précise et détaillée dans la nouvelle version du standard. Ces règles de nommage permettront également au GPU d'évoluer pour supporter prochainement le dépôt des actes « au fil de l'eau » pour les procédures courantes.

La révision du standard comprend en outre de nouvelles codifications de prescriptions consécutives aux évolutions du code de l'urbanisme. A la demande des utilisateurs, quelques modifications techniques et éditoriales ont également été introduites de façon à ce que les consignes de standardisation soient encore plus précises.

L'ensemble de ces évolutions figure dans la nouvelle version du standard PLU/CC v2024-01.

Décision : La version 2024-01 du standard PLU/CC est validée.

Présentation des travaux du GT Risques (Gilles Cébélieu, IGN)

Le Groupe de Travail de refonte des Géostandards Risques a pour objectif de moderniser les standards anciens (notamment PPR, Directive Inondation) relatifs à la prévention des risques élaborés sous l'égide de la COVADIS. Il est piloté et animé par l'IGN pour le compte de la Direction Générale de la Prévention des Risques. Il réunit des représentants des services de la DGPR, de services déconcentrés (DDT et DREAL), des établissements publics tels que le Cerema, le BRGM et l'IGN et épisodiquement quelques utilisateurs ou bureaux d'études. Il utilise l'outil Github pour le suivi de ses activités, le traitement des sujets en cours et la rédaction des standards ainsi que les outils libres framacalc et framalists pour collaborer sur le dictionnaire de données et gérer sa liste de diffusion. Il a été lancé en janvier 2022.

Après une phase de cadrage au premier semestre 2022, le groupe a travaillé au développement d'une première version des géostandards risques couvrant le périmètre des plans de prévention des risques naturels (PPRN). Une version v0.1 a été réalisée et soumise à la relecture du groupe en septembre 2023. Il s'agit de deux documents :

- le « Modèle commun » établit les concepts partagés dans le domaine de la prévention des risques et fait le lien avec les thématiques INSPIRE couvertes et le modèle de données de l'application de Gestion des Procédures Administratives de la DGPR (GASPAR).
- le document « Plan de prévention des risques » spécialise les concepts du modèle commun au cas particulier des plans de prévention des risques. Il définit également les éléments de qualité visés, les métadonnées et définit les modalités de livraison des données au format de données standard GeoPackage.

Un gabarit a également été développé pour faciliter la saisie des données dans ce nouveau format. En parallèle le validateur en ligne générique de l'IGN évolue de façon à permettre la validation de données selon le nouveau standard. Deux annexes précisent les règles de passage des anciens PPR au format COVADIS vers le nouveau standard ainsi que des PPR au nouveau format vers le standard CNIG SUP pour publication dans le Géoportail de l'Urbanisme.

Une version 0.2 est en cours de rédaction afin de traiter les commentaires émis sur la v0.1 par la DGPR, le Cerema et les DDT participant au groupe de travail, qui ont aussi expérimenté la réalisation de jeux de données au nouveau format. Cette version devrait inclure également le périmètre des PPR Technologiques mais pas celui des PPR Miniers. L'objectif est de la soumettre à commentaires communs au début de l'année 2024. Une importante action d'accompagnement des DDT est à prévoir en 2024 avec la DGPR pour l'adoption et la mise en œuvre de ce nouveau standard par les DDT sur tout le territoire français.

Décision : Après une phase de consultation publique, les standards « Risques » sur le périmètre des PPRN sera proposé à la validation de la commission des standards

ANNEXE : Liste des participants

Organisme	Prénom	Nom
Présidente de commission	Christine	ARCHIAS
ENEDIS	Loic	REBOURS
CEREMA	Arnaud	GALLAIS
IGN	François	CHIRIE
GIP ATGeRI	Guillaume	BLANCHARD
IGN	Yélice	AKOL
CNIG	Pierre	LAULIER
IGN	Dominique	LAURENT
DGALN	Emilie	FLEURY-JAGERSCHMIDT
IGN	Alison	LENAIN
IGN	Gilles	CEBELIEU
PNR Corbières-Fenouillèdes	Alexia	FESQUET
REALIA	Bruno	IRATCHET
IGN	Frédérique	WILLIAMS
FNCCR	Hafid	AIT SIDI HAMMOU
IGN	Marie	LAMBOIS
DINUM	Pierlou	RAMADE
FNCCR	Pierre-Alban	BONIN
IHEDN	Rémi	LE GENISSEL
OPENIG	Gabriel	POUJOL
Métropole de Montpellier	Alix	MARC